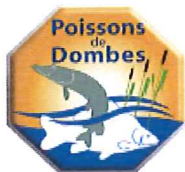


Syndicat des Étangs de la Dombes



LR avec AR

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie
Tour Pascal A et B
92015 PARIS LA DEFENSE Cedex

Péronnas, le 12 août 2016

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de la consultation publique concernant le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2016-2019 et plus particulièrement, le quota concernant le département de l'Ain.

La présence constante et importante de cet oiseau, d'octobre à avril, met en péril le processus de production mis en place par le Conseil Départemental de l'Ain (Livre Blanc de la filière piscicole de l'Ain) en partenariat avec l'APPED (Association de Promotion des Poissons des Etangs de la Dombes) et avec le Syndicat des Etangs de la Dombes pour le chapitre «lutte contre les espèces invasives».

Nous avons depuis deux ans, un projet de relance de cette filière pour favoriser la production d'un poisson local nécessaire à l'équilibre de l'écosystème remarquable de notre région.

La surveillance, les tirs de régulation et la mise en place de divers moyens de protection entraînent des contraintes financières supplémentaires pour maintenir la production.

La Dombes est aujourd'hui la première région de production de poisson d'étang (20 % de la production nationale).

Il est important pour nous de maintenir le quota de 13 500 cormorans sur la période 2016-2019, comme proposé dans le projet d'arrêté pour le département de l'Ain, pour ne pas briser cette dynamique de production.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Président du Syndicat des Etangs de la Dombes

Stéphane MERIEUX

Président de l'ADAPRA (Association pour le Développement
de l'Aquaculture et de la Pêche en Auvergne Rhône-Alpes)
Jean-Luc PAYET PIGEON

Directrice de l'APPED
Nathalie CHUZEVILLE